Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260310-2026_03_002CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
Centre Communal d'Action Sociale
LE FOEIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres afférents au Conseil d'Administration : 11
Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 9
Date de la convocation : 19 février 2026

Le dix mars deux mille vingt-six à 15 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des séances à la mairie de Le Foeil, sous la Présidence de M. PRIDO Pascal, Président

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, GUILLEMOT Carine, JEHAN Odile, LE BARS Jeanine, PAILLARDON Paul, POIGNAND Yannick, PRIDO Pascal, ROBIN Suzanne,
Absentes : PELTIER Amandine, CAMENEN Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance : BRETON Françoise

2026-03-02 CCAS

VOTE DU BUDGET CCAS 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS N°2023-10-01 du 04/10/2023 adoptant la nomenclature comptable M57 abrégée pour le budget CCAS,
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par :
Voix pour 9 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

ADOPTE, tel qu'annexé, le budget 2026 du CCAS, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

- En section de fonctionnement à **8 700€**

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Président de séance,
Pascal PRIDO

La Secrétaire,
Françoise BRETON